

**CIRCULAIRE N° 36 / 2017 – 2 octobre 2017**

**OBJET : UNE AFFICHE, UN OUTIL POUR ÉLECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES**

**DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux**

Chers Amis Délégués,

L'outil que nous vous proposons appuie notre implication dans les élections des parents d'élèves qui est bien stipulée dans le cadre de notre fonction officielle : « **Le DDEN est membre de la commission chargée d'assurer l'organisation et de veiller au bon déroulement des élections des représentants des parents d'élèves** » (Code de l'Éducation Article D411-1 et Article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 13 mai 1985, textes résumés dans Fiche I-F de notre dossier fédéral). **Cet outil est à proposer aux Directrices et Directeurs d'écoles pour affichage.**

**« Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. »** Nous sommes avec les enseignants et les parents d'élèves membres à part entière de la communauté éducative : nous formons une équipe qui partage les mêmes objectifs.

Tout en gardant notre identité et notre indépendance, par l'intermédiaire de ce visuel, nous ouvrons le dialogue avec les parents d'élèves et nous nous affirmons comme acteurs de cette équipe. Nous souhaitons également inciter les parents d'élèves à se renseigner et s'intéresser sur notre fonction. Voir à ce sujet la proposition de présentation du DDEN au Conseil d'école (Circulaire n°30/2017). Nous savons que les anciens parents d'élèves sont un des viviers pour notre recrutement.

Nous mettons donc à votre disposition un message visuel pour :

- ✓ engager et ouvrir le dialogue
- ✓ affirmer notre rôle
- ✓ traduire notre volonté de travailler en équipe

Un outil, aussi, pour poursuivre notre recrutement et assurer la pérennité de notre fonction.

Vous trouverez *en pièces jointes* l'affiche pour les élections des représentants de parents d'élèves.

### **Amitiés laïques et fédérales**

Dominique ROBLOT  
Vice-Présidente

Eddy KHALDI  
Président

